

Le Bureau de l'Assemblée des délégués

Aux Eglises membres, aux délégués,
au Conseil de la FEPS, aux présidences de
l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 20 juin 2018

Assemblée des délégués du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal de l'AD, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par l'Assemblée des délégués au cours de la session du 17 au 19 juin 2018 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

- 2.1. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017.
- 2.2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués extraordinaire des 23 et 24 avril 2018.
- 3.1 L'Assemblée des délégués élit Gottfried Locher à la présidence du Conseil de la FEPS pour la législature 2019 – 2022.
- 3.2 L'Assemblée des délégués élit les personnes suivantes comme membres du Conseil de la FEPS pour la législature 2019 – 2022 :

Pierre-Philippe Blaser
Sabine Brändlin
Esther Gaillard
Ulrich Knoepfel
Ruth Pfister
Daniel Reuter
7. L'Assemblée des délégués adopte le rapport d'activité 2017.
8. L'Assemblée des délégués prend connaissance de la réponse du Conseil au postulat de Michel Müller et cosignataires « Healing of memories ».

9. L'Assemblée des délégués mandate la présidence de l'AD d'adapter le projet de constitution selon les décisions prises en 2^e lecture et de le préparer pour le vote final.
10. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport final du Conseil sur « 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS 2014 – 2018 ».
- 11.1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2017.
- 11.2. L'Assemblée des délégués décide de prélever du capital d'organisation l'excédent de dépenses d'un montant de CHF 73 607.
- 12.1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur les services d'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux ;
- 12.2. L'Assemblée des délégués approuve dans le cadre de la législature 2019 – 2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux ;
- 12.3. L'Assemblée des délégués décide d'augmenter les contributions au financement solidaire de CHF 350 000 à CHF 420 000.
13. L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2019 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.
- 14.1. L'Assemblée des délégués approuve le financement de la contribution de base 2019 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 895 150.
- 14.2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de la FEPS de facturer leur participation à la contribution de base aux Églises membres.
- 15.1. L'Assemblée des délégués élit – conformément à l'article 7 des statuts de fondation de Pain pour le prochain PPP – Andreas Thöny comme membre du Conseil de fondation pour le reste de de la période de mandat 2018 – 2021.
- 15.2. L'Assemblée des délégués élit – en vertu de l'article 7 des statuts de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – Simone Fopp comme membre du Conseil de fondation pour le reste de la période de mandat 2016 – 2019.
- 16.1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2017 de l'EPER.
- 16.2. L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2017 de l'EPER.

- 16.3 1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2019.
2. La somme cible régulière pour 2019 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2019 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.
- 17.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2017 de PPP.
- 17.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2017 de PPP.
18. L'Assemblée des délégués approuve le rapport d'activité et les comptes 2017 de fondia.
20. L'Assemblée des délégués décide, selon l'art. 10.1 de la Constitution de la FEPS, les lieux et dates suivants pour l'année 2019 :
1. l'Assemblée des délégués d'été aura lieu du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour à l'invitation de l'Église évangélique méthodiste de Suisse ;
2. l'Assemblée des délégués d'automne aura lieu les 4 et 5 novembre 2019 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Claudia Haslebacher
Présidente de l'Assemblée des délégués



Hella Hoppe
Directrice du Secrétariat